

RECOMMANDATIONS

Le retour sur expérience des professionnels pilotes de ce programme, institutionnels comme associatifs, ainsi que des bénéficiaires a permis de dégager quatre recommandations.

RECOMMANDATION N°1

Mieux associer le ménage au projet de mobilité

- Continuer d'associer le ménage au choix du territoire de relogement
- Renforcer l'information du ménage sur les caractéristiques générales du territoire
- Organiser systématiquement des rencontres en visio tripartites entre les opérateurs (amont/aval) et les ménages

RECOMMANDATION N°3

Renforcer la coordination territoriale entre les acteurs chargés de l'intégration des réfugiés

- Améliorer la diffusion d'informations sur la situation du ménage entre le centre d'hébergement de départ et l'organisme accompagnateur d'arrivée
- Réunir régulièrement bailleurs et opérateurs sociaux sous l'égide des DDETS
- Assurer la passation avec les organismes de droit commun pour les ménages nécessitant la poursuite d'un accompagnement à l'issue des 12 mois
- Décloisonner les programmes d'accueil et d'intégration des publics réfugiés (Mobilité nationale, Réinstallation, EMILE...)

RECOMMANDATION N°2

Promouvoir le logement tremplin

- Favoriser la captation de logements temporaires à proposer aux ménages
- Permettre aux ménages, via ce dispositif, d'arriver sur le territoire et de choisir, en lien avec l'opérateur social, son futur lieu de vie

RECOMMANDATION N°4

Renforcer la dimension d'insertion professionnelle dans l'accompagnement

- Accorder une place fondamentale à l'insertion professionnelle dans l'accompagnement social, notamment via le recrutement de CIP par les opérateurs d'accompagnement

ENQUÊTE MOBILITÉ NATIONALE

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS



Habitat et Interventions Sociales

GRUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC



Conception Graphique: Marie Facundo® - marie.facundo@gmail.com
Crédit photo Unsplash: Thibault Penin®

ENQUÊTE MOBILITÉ NATIONALE

Quel avenir dans les territoires pour les ménages relogés en mobilité nationale ?

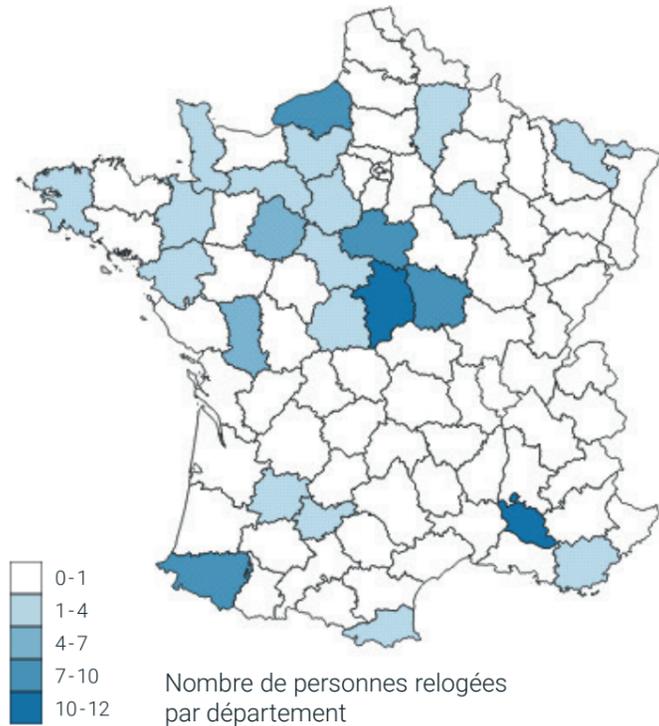
Le programme de mobilité géographique de la **Plateforme nationale pour le logement des réfugiés** a pour objectif d'orienter des personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et résidant en centre d'hébergement vers des logements identifiés sur l'ensemble du territoire français, hors Ile-de-France. Les personnes bénéficient d'un accompagnement par un opérateur désigné par l'Etat dans le territoire d'accueil. Ce programme a fait l'objet d'une étude d'évaluation qualitative.

Des entretiens réalisés avec les principaux acteurs du pilotage du programme, à savoir les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et les organismes accompagnateurs, **ainsi qu'avec 100 bénéficiaires**, ont permis de proposer un regard d'ensemble sur les pratiques observées dans les territoires de relogement entre 2019 et 2020.

Afin d'évaluer la réussite du programme de mobilité nationale, nous avons particulièrement interrogé :

- > La préparation des ménages avant le départ ;
- > Le relogement et l'accompagnement social dans les territoires d'accueil ;
- > L'insertion socio-professionnelle des ménages et leur maintien dans les territoires.

Département de relogement en mobilité nationale des ménages interrogés



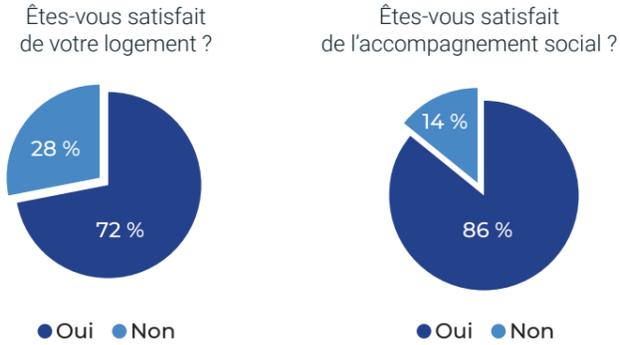
CHIFFRES CLÉS

Pendant la période étudiée, le programme de mobilité nationale a permis à **202 ménages** (soit 565 personnes) de sortir de la précarité grâce à l'accès à un logement autonome et un accompagnement social sur le territoire d'accueil.

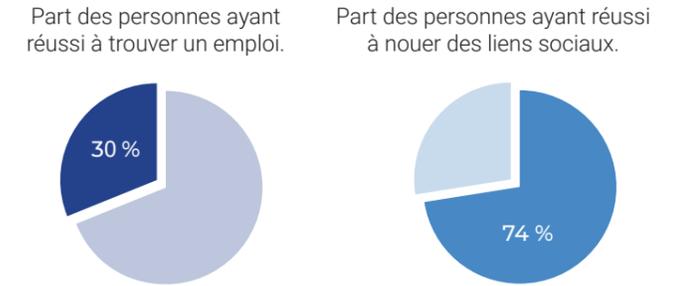
100 MÉNAGES (299 personnes), **RELOGÉS** au sein de 53 communes réparties **DANS 24 DÉPARTEMENTS** différents, **ONT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE.**

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

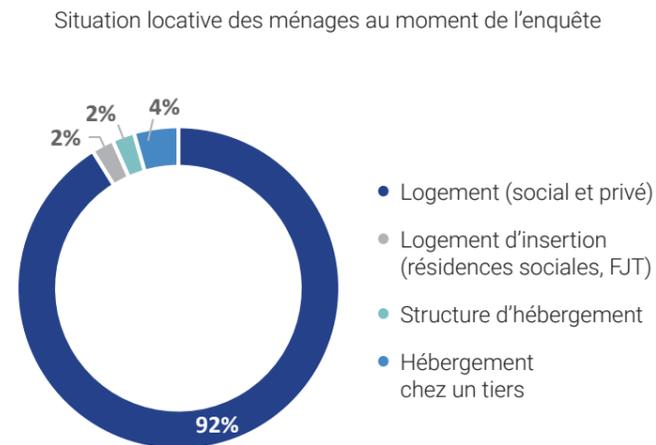
Sept ménages sur dix sont satisfaits de leur nouveau logement, et huit sur dix se disent satisfaits de l'accompagnement social dont ils ont bénéficié.



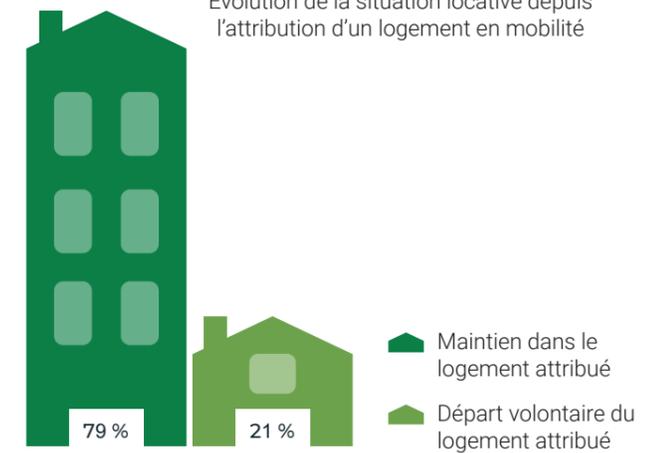
Malgré la persistance des difficultés d'insertion professionnelle dans les territoires de relogement, la majorité des personnes sont parvenues à créer des liens sociaux, en particulier les ménages relogés en familles.



92% des ménages interrogés étaient logés au moment de l'enquête, et plus des 3/4 vivaient toujours sur le territoire de relogement.



Évolution de la situation locative depuis l'attribution d'un logement en mobilité



Le maintien sur le long terme dans le territoire de relogement semble principalement dépendre des opportunités d'emploi

Motifs des départs du logement attribué

